

22 novembre 2019

RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

# SOMMAIRE

---

## Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

3	Handicap : Contrat partenarial relatif au déploiement d'une réponse accompagnée pour tous sur le Département de la Sarthe	4
4	Contrat de ville de l'agglomération mancelle - signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques	32
5	Protocole de la Coordination Départementale des Informations Préoccupantes concernant les majeurs vulnérables	93

---

## Commission Insertion et Logement

9	Insertion - Plan pauvreté - avenant n°1 à la convention signée avec l'Etat et actions du volet insertion	100
---	--	-----

---

## Commission Infrastructures routières

23	Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2019	121
24	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 357 Demande de déclaration d'utilité publique et lancement de l'enquête publique unique	131
25	Créneaux de dépassement Route Départementale n° 357 Demande d'emplacements réservés	134
26	Déclassement d'un tronçon de la RD 249 et classement dans la voirie communale de Saint-Calais	142
28	Barreau de Connerré Demande d'emplacements réservés	147

---

## Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

33	Schéma régional des carrières	152
----	-------------------------------	-----

---

## Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

37	<b>Tourisme</b>	176
----	-----------------	-----

---

**Commission Finances, Ressources et Administration générale**

48	<b>Demande de garantie d'emprunt Association TARMAC</b>	189
----	---	-----

vendredi 22 novembre 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

**DÉLIBÉRATION N° 3**

**HANDICAP : CONTRAT PARTENARIAL RELATIF AU  
DÉPLOIEMENT D'UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR  
TOUS SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN, M. Emmanuel FRANCO, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer le contrat partenarial relatif au déploiement d'une réponse accompagnée pour tous sur le Département de la Sarthe, dont le projet est joint en annexe.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
lmc136813-DE-1-1  
Publication le 26/11/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

**Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale**

**DÉLIBÉRATION N° 4**

**CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE -  
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS  
ET RÉCIPROQUES**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN, M. Emmanuel FRANCO, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** et **HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer le projet de Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022, joint en annexe 1, pour le Contrat de ville de l'Agglomération mancelle (Le Mans Métropole).

**VALIDE** la contribution du Département au Contrat de ville de l'agglomération mancelle, joint en annexe 2.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
Imc136811-DE-1-1

Publication le 26/11/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

**Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale**

**DÉLIBÉRATION N° 5**

## **PROTOCOLE DE LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES CONCERNANT LES MAJEURS VULNÉRABLES**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN, M. Emmanuel FRANCO, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention



La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président du Conseil départemental à signer le Protocole de la Coordination Départementale des Informations Préoccupantes concernant les majeurs vulnérables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
lmc136812-DE-1-1  
Publication le 26/11/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

**Commission Insertion et Logement**

**DÉLIBÉRATION N° 9**

**INSERTION - PLAN PAUVRETÉ - AVENANT N°1 À LA  
CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ETAT ET ACTIONS DU VOLET  
INSERTION**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président à signer les documents suivants élaborés dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

- l'avenant n°1 à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 29 juillet 2019 avec l'Etat (documents joints en annexe) :

- portant la participation de l'Etat à **512 976,40 €** pour l'année 2019,
- intégrant une nouvelle action afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement autonome des jeunes sortants de l'ASE repérés et orientés par les services de la prévention spécialisée,
- définissant de nouveaux indicateurs de suivi,

- la convention avec Familles Rurales pour le financement d'une plateforme pour la garde d'enfants afin de lever les freins au retour à l'emploi pour les années 2019, pour un montant de 7 500 €, et 2020, pour un montant de 45 000 €, sous réserve du vote des crédits correspondants lors du Budget primitif,

- la convention avec Tarmac pour la mise en place d'un temps de coordination afin de favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA accompagnés par la plateforme du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), pour les années 2019, pour un montant de 3 500 €, et 2020, pour un montant de 21 000 €, sous réserve du vote des crédits correspondants lors du Budget primitif,

- la convention avec Inalta Formation pour la mise en place d'un temps de coordination afin de favoriser les parcours d'insertion des publics migrants, bénéficiaires du RSA, pour les années 2019, pour un montant de 4 100 €, et 2020, pour un montant de 24 700 €, sous réserve du vote des crédits correspondants lors du Budget primitif.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
Imc136953-DE-1-1

Publication le 26/11/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 23**

## PROPOSITION DE RÉPARTITION DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE À LA VOIRIE COMMUNALE 2019

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** conformément aux annexes jointes, la répartition pour 2019 de l'aide à la voirie communale d'un montant de :

- Château-du-Loir : 211 261 €
- Mamers : 188 019 €
- La Suze-sur-Sarthe : 32 916 €

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
Imc136822-DE-1-1  
Publication le 26/11/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

<b>TITRE DU CADRE FINANCIER</b>	
Chapitre 204 – Article 204142 628 70564	
Budget voté (BP + BS + DM)	<b>1 500 000 €</b>
Montant des engagements pris précédemment	<b>386 228 €</b>
Montant nouveaux engagements	<b>432 196 €</b>
Disponible	<b>681 576 €</b>

vendredi 22 novembre 2019

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 24**

**RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA RD  
357  
DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET  
LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu la délibération de la Commission permanente du 21 septembre 2018,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Vu l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale en date du 11 octobre 2019,  
Vu l'article L. 3211-1 du C.G.C.T.,  
Vu le code de l'Environnement, et plus particulièrement les articles L. 214-1 et R 122-5,  
Vu le code de l'Expropriation et plus particulièrement les articles R.112-4 et R.131-3,  
Vu le code Forestier et plus particulièrement les articles L.341-3 et R.341-3 et suivants,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de réalisation de trois créneaux de dépassement situés sur les périmètres des communes d'Ardenay-sur-Mérisse, de Bouloire et Écorpain et de Montaillé et d'un carrefour giratoire sur la Commune de Montaillé.

**AUTORISE** les procédures suivantes :

- demande auprès du Préfet d'ouverture d'une enquête unique relative au projet de réalisation de trois créneaux de dépassement et d'un carrefour giratoire portant sur l'utilité publique, la modification du PLUi de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la modification du PLUi de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, le classement/déclassement des voiries concernées par le projet, l'enquête parcellaire, l'autorisation au titre de loi sur l'eau et la demande de défrichement après acquisition de l'intégralité des emprises.

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à ces procédures.

**AUTORISE** le Président à mener à bien les procédures d'Expropriation éventuelles à leur terme ou convenir d'acquisitions à l'amiable le cas échéant.



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
Imc136879-DE-1-1

Publication le 26/11/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 25**

**CRÉNEAUX DE DÉPASSEMENT ROUTE DÉPARTEMENTALE  
N° 357  
DEMANDE D'EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président du Conseil départemental à demander l'inscription d'emplacements réservés au bénéfice du Département pour une surface d'environ 2,8 ha pour la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien et 6,7 ha pour la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille conformément aux plans ci-annexés.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants et tous documents y afférents.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
lmc136878-DE-1-1

Publication le 26/11/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 26**

**DÉCLASSEMENT D'UN TRONÇON DE LA RD 249 ET  
CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE SAINT-  
CALAIS**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Calais en date du 25 septembre 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** le déclassement d'un tronçon de la RD 249 du PR 0.000 au PR 1 + 500, sur une longueur de 1 500 mètres, en vue de son classement dans la voirie communale de Saint-Calais, conformément au plan ci-joint.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
Imc136830-DE-1-1  
Publication le 26/11/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 28**

**BARREAU DE CONNERRÉ  
DEMANDE D'EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président du Conseil départemental à demander l'inscription d'emplacements réservés au bénéfice du Département pour une surface totale d'environ 2,9 ha pour la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien et environ 0,5 ha pour la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, conformément aux documents ci-annexés.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants et tous documents y afférents.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-

lmc136829-DE-1-1

Publication le 26/11/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

**DÉLIBÉRATION N° 33**

## SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 22 pour 0 contre 0 abstention



La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver le schéma régional des carrières avec les recommandations suivantes :

- Intégrer les ENS sarthois dans les zones à enjeu environnemental de niveau 1
- Prendre en compte les efforts engagés depuis plus de 10 ans par le Département avec un taux d'utilisation de matériaux recyclés de 65 à 70 % dans les chantiers d'enfouissement de réseaux et la réalisation de chantiers routiers avec recyclage ou réutilisation de matériaux.
- Favoriser le recours aux infrastructures routières structurantes.
- Préconiser que les dossiers de demandes d'autorisation qui seront présentés pour de nouveaux sites de carrières ou pour des extensions/renouvellement de sites existants intègrent une étude pertinente pour les transports et flux de matériaux issus de l'exploitation envisagée. Une étude technico économique devra justifier le ou les modes de transports envisagés et prendre en compte toute la problématique du transport (flux, circuits, structures, traversées de village,...). »
- Demander aux porteurs de projet qu'ils prennent l'attache du Département en amont, afin de définir les conditions techniques et financières des aménagements routiers que les carrières pourraient éventuellement nécessiter. En effet, selon le trafic attendu par les projets, des aménagements de carrefour peuvent être demandés.
- Rappeler les articles 19 et 20 ainsi que l'annexe 5 du Règlement de la Voirie Départementale, lesquels fixent les conditions d'accès au réseau routier départemental et notamment les distances de visibilité à respecter.
- Enfin, rappeler qu'en cas de détériorations anormales de la chaussée ou des accotements liées au trafic engendré par une carrière, une contribution spéciale peut être mise à la charge du carrier, conformément à l'article L. 131-8 du Code de la voirie routière.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
Imc137290-DE-1-1

Publication le 26/11/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 22 novembre 2019

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

**DÉLIBÉRATION N° 37**

## TOURISME

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 21 pour 0 contre 0 abstention

**M. Gérard GALPIN, Maire de Sillé-le-Guillaume, ne prend part ni au débat ni au vote.**

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

## **PROMOUVOIR LES ATOUTS DE LA DESTINATION SARTHE ET DÉVELOPPER L'E-TOURISME**

### **1 - Mises à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR):**

**DECIDE** d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées les chemins et voies sur la commune de Saint-Pierre-des-Bois

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Saint-Pierre-des-Bois et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention relative aux parcelles privées du domaine de la commune

### **2 – Développement des filières de plein air, de pleine nature et du tourisme pour tous**

#### **a) Sillé-le-Guillaume parcours découverte Petites Cités de Caractère**

**DECIDE** d'accorder à la commune de Sillé-le-Guillaume une subvention de **2 774 €** soit 20 % d'une dépense totale de 13 871 € H.T.

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Sillé-le-Guillaume et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention à intervenir.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
Imc136809-DE-1-1  
Publication le 26/11/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

<b>DÉVELOPPEMENT DES FILLIÈRES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE ET DU TOURISME POUR TOUS</b>	
Chapitre 204 – Article 204142 738 0204607	
Budget voté (BP + BS + DM)	<b>25 000 €</b>
Montant des engagements pris précédemment	<b>4 723,18 €</b>
Montant nouveaux engagements	<b>2 774 €</b>
Disponible	<b>17 502,82€</b>

vendredi 22 novembre 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

**DÉLIBÉRATION N° 48**

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
ASSOCIATION TARMAC**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Christophe CHAUDUN.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

**Résultat du vote :** 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu la demande formulée par l'association TARMAC,  
Vu les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 2298 du Code civil,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** sa garantie à l'association TARMAC à hauteur de 30 % du capital restant dû d'un emprunt au capital initial de 900 000 € destiné à financer l'acquisition de locaux situés 41-43 boulevard Winston Churchill au Mans.

Cet emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif aux conditions suivantes :

Montant : 900 000 €  
Durée : 20 ans  
Taux d'intérêt fixe : 0,82 %  
Périodicité des échéances : mensuelle  
Amortissement du capital : progressif  
Frais de dossier : 750 €

Au cas où l'association TARMAC, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires encourus, le Département s'engage à effectuer le paiement des sommes restant dues en ses lieu et place. Il est toutefois précisé que la garantie du Département est une caution simple, non solidaire.

Le Département s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les sommes dues.

**AUTORISE** le Président du Conseil départemental à signer avec l'association TARMAC la convention fixant les conditions d'octroi de la garantie et à intervenir à la signature du contrat de prêt avec le Crédit Coopératif.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 25/11/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20191122-  
Imc136815-DE-1-1

Publication le 26/11/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**